

DP

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse
Depuis 1963, un point de vue de gauche, réformiste et indépendant
En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

1952

Edition PDF du 23 avril 2012
Les articles mis en ligne depuis DP 1951 du 16 avril 2012

DOMAINE
PUBLIC

Dans ce numéro

Clause de sauvegarde: «Realpolitik», faute politique (Albert Tille)

Une restriction sélective à l'immigration européenne qui ne répond pas à la situation suisse tout en compliquant les relations avec Bruxelles

Creusement des inégalités en Suisse (Jean-Pierre Ghelfi)

Les salariés «ordinaires» ont été les laissés pour compte des vingt dernières années

Revenu de base inconditionnel: une idée pas nouvelle mais toujours actuelle (Alex Dépraz)

A l'occasion du lancement de l'initiative, retour sur les textes parus dans DP à ce sujet

La longue histoire des mineurs délinquants (Françoise Gavillet)

Recension de l'ouvrage de Geneviève Heller sur les deux siècles d'histoire de la Maison d'éducation de Vennes

Clause de sauvegarde: «Realpolitik», faute politique

Albert Tille • 21 avril 2012 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/20417>

Une restriction sélective à l'immigration européenne qui ne répond pas à la situation suisse tout en compliquant les relations avec Bruxelles

Le Conseil fédéral réintroduit le contingentement des travailleurs de huit pays² de l'est membres de l'Union européenne. L'immigration en provenance de ces pays, qui était de 6'000 personnes l'an passé, sera limitée à 2'000.

Par cette décision, le gouvernement affirme répondre à l'opposition grandissante de la population suisse à la libre circulation des personnes. Il craint une vague de «non» lors du tout prochain scrutin sur les traités internationaux, et les votes plus lointains sur l'initiative «*contre l'immigration de masse*» ou sur l'extension de la libre circulation à la Croatie. Mais, il l'admet lui-même, cette mesure aura un effet très limité. Le gros de l'immigration, 53'000 autorisations l'an passé, provient des quinze pays de la vieille Europe, essentiellement d'Allemagne, de France, d'Espagne ou du Portugal.

Le gouvernement frappe à l'est alors que le flot vient de l'ouest! Pour comprendre cette anomalie, il faut

disséquer les accords passés entre Berne et Bruxelles. L'accord³ sur la libre circulation des personnes avec l'Europe des Quinze est en vigueur depuis 2002. Ce texte prévoit une clause de sauvegarde qui permet à la Suisse de réintroduire jusqu'en 2014 des contingents en cas d'augmentation excessive de l'immigration. Cet accord de base est appliqué depuis 2006 à dix nouveaux membres: Chypre, Malte et huit pays de l'Est. Et c'est là que les choses se compliquent. Berne et Bruxelles ne lisent pas les textes de la même manière.

En s'élargissant, l'Union a prévu de limiter temporairement les droits des nouveaux membres. Cette période d'adaptation a pris fin en avril 2011. Passée cette date, aucune discrimination n'est possible entre les 25 Etats. Le Conseil fédéral a dû accepter ce principe de non discrimination en négociant l'extension de la libre circulation. Il l'a signalé noir sur blanc dans son Message⁴ (page 5531) sur le protocole à l'accord conclu avec Bruxelles. Pour concrétiser cette égalité de traitement, ledit protocole fixe à 2014 la date butoir pour l'application de la clause de sauvegarde, donc la même pour les nouveaux

membres que celle prévue pour les Quinze.

En examinant la possibilité d'activer la clause de sauvegarde jusqu'en 2014, le Conseil fédéral a constaté que les conditions n'étaient pas remplies pour l'appliquer à l'ensemble des pays européens. La croissance de l'immigration n'atteint pas le taux de 10%. C'est en revanche le cas pour les pays de l'est. Il a donc traité à part le cas des nouveaux membres en respect, affirme-t-il, des traités signés avec l'Union. De son côté, Bruxelles rétorque que la Suisse viole ses engagements. Elle divise l'Europe en deux camps alors qu'elle a accepté expressément le principe de non discrimination entre les Etats membres de l'Union.

Le Conseil fédéral, qui a longuement défendu les vertus de la libre circulation des personnes, se fâche aujourd'hui avec Bruxelles pour faire du pied aux nationalistes. Mais il ne convaincra probablement pas ceux qu'il veut amadouer. A Genève, le MCG proclame haut et fort que la mesure ne sert à rien. La concurrence sur l'emploi vient de France. Et la présence des Polonais engagés dans nos campagnes n'aggrave pas la pénurie de logements en zone urbaine.

La décision du Conseil

fédéral reçoit en revanche la bénédiction d'économiesuisse et de l'USAM. Rien d'étonnant. Le frein à l'immigration des pays de l'est touchera l'agriculture mais aura des effets quasiment nuls pour le reste de l'économie. Accepter une décision indolore permettra de mieux combattre les

mesures d'accompagnement rigoureuses et efficaces qui limiteraient la liberté des entreprises (DP 1944⁵).

En faisant violence à sa conviction sur les bienfaits de la libre circulation, le Conseil fédéral pense faire de la *Realpolitik*. Or la mesure qu'il a prise est inopérante.

Elle donne des arguments aux nationalistes en cautionnant l'idée que la Suisse accueille trop d'étrangers. Elle aggrave les relations difficiles avec l'Europe et notamment le dangereux contentieux fiscal. Le gouvernement a commis une faute politique.

Creusement des inégalités en Suisse

Jean-Pierre Ghelfi • 20 avril 2012 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/20397>

Les salariés « ordinaires » ont été les laissés pour compte des vingt dernières années

Quelle est la situation des inégalités de revenus?

L'OCDE a publié en décembre dernier un «*tour d'horizon*⁶» (en attendant une prochaine publication substantielle sur le sujet).

Dans son propos liminaire, l'OCDE relève que «*au cours des deux décennies qui ont précédé la crise économique mondiale actuelle, le revenu réel disponible des ménages a augmenté en moyenne de 1,7% par an dans les pays de l'OCDE. Dans une grande majorité de ces derniers, toutefois, le revenu des 10% de ménages les plus riches a progressé plus vite que celui des 10% les plus pauvres, de sorte que les inégalités de revenus se sont amplifiées.*»

L'OCDE fournit également la mesure statistique de

l'évolution des inégalités : «*Le coefficient de Gini, mesure standard de l'inégalité des revenus comprise entre 0 (tous ont le même revenu) et 1 (tout le revenu est capté par un seul individu), atteignait au milieu des années 80 une moyenne de 0,29 dans les pays de l'OCDE. À la fin des années 2000, il avait progressé de près de 10 % et s'établissait à 0,316.*»

Coefficient de Gini

La Suisse – qui s'en étonnera? – ne figure pas dans ce «*tour d'horizon*», sauf dans un tableau, relatif au coefficient de Gini, avec le chiffre de 0,303 pour la période «*niveaux fin 2000*», sans indication toutefois quant à son évolution au cours des vingt dernières années. La mesure des inégalités, chez nous, serait ainsi à peu près dans la moyenne des pays membres de l'OCDE.

Toutefois, si l'on ne prend en considération que les pays européens, leurs coefficients de Gini sont tous inférieurs à 0,3. Les exceptions sont le Portugal, la Grèce, l'Italie et l'Espagne. C'est-à-dire les pays qui sont actuellement confrontés à de gros problèmes d'endettement public et/ou de déséquilibres budgétaires. Constat qui suscite forcément une question: l'endettement de l'Etat serait-il un mécanisme de redistribution à l'envers des revenus et des fortunes, qui aboutirait finalement à renforcer les inégalités?

Publications

Que peut-on savoir sur la problématique des inégalités chez nous? Quelques publications et articles peuvent être mentionnés. *The evolution of top incomes in Switzerland over the 20th century*⁷ émane de deux universitaires; elle est centrée, comme son titre

l'indique, sur le 10% (décile) des revenus supérieurs. Avec pour observation principale qu'il y a eu des fluctuations durant le 20^e siècle, mais pas de renforcement significatif des inégalités. Opinion confirmée dans un article du *Temps* Concentration de la richesse en Suisse : du déjà-vu⁸.

L'Union syndicale suisse (USS) a examiné de manière détaillée⁹ l'évolution aussi bien des revenus que des fortunes au cours des vingt dernières années. Elle conclut que «*ces dix à quinze dernières années, ce sont les hauts et très hauts revenus qui ont été les profiteurs, tant en ce qui concerne le revenu des salaires que celui de la fortune. (...) Les 40'000 personnes les mieux payées ont vu leur salaire réel augmenter de plus de 20%, alors que les bas et moyens salaires n'augmentaient que d'environ 2 à 4%*».

Economiesuisse a également établi un dossier¹⁰ qui mélange allègrement les deux notions d'inégalité des revenus et de réformes fiscales, pour affirmer que les bas revenus ont régulièrement augmenté et que ce sont eux qui ont surtout bénéficié des réformes fiscales.

Ecart de 1 à 72

Avant de savoir si et dans quelles proportions les inégalités de revenus et de fortune ont augmenté, il importe de donner quelques indications sur la situation

actuelle.

En ce qui concerne la distribution des revenus, l'administration fédérale des contributions fournit un tableau, basé sur l'impôt fédéral direct pour la période fiscale 2008. Le 1^{er} décile (10% des contribuables les plus modestes) dispose de 0,5% du revenu total, alors que le 10^e décile (10% des contribuables les plus aisés) détient 36% de ce revenu total (le 1% du haut de l'échelle concentre 11,2% du revenu total).

S'agissant de la fortune, la même administration a publié un rapport¹¹. Le total de la fortune des personnes physiques se monte à 1279 milliards de francs. 77% des contribuables ont ensemble 10% de la fortune (jusqu'à 200'000 francs), alors que le 1% supérieur dispose de près de deux cinquièmes du total (3 millions de francs et plus).

Les écarts entre les plus modestes et les plus riches sont donc extrêmement importants. Les revenus du 10^e décile sont 72 fois plus importants que ceux du 1^{er} décile. S'agissant de la fortune, le même calcul est impossible puisque un quart des contribuables n'ont tout simplement pas de fortune. Quant au 10^e décile, il concentre à lui seul pratiquement les trois quarts de la fortune totale.

Stagnation du revenu effectivement disponible

Si l'on concentre son

attention sur les deux dernières décennies, le dossier de l'USS apporte quelques indications intéressantes. Il se réfère notamment à la statistique des cotisations à l'AVS et montre qu'entre 1997 et 2007, le nombre des cotisants qui gagnent plus d'un million de francs a plus que quintuplé (de 510 personnes à 2824) et celui des cotisants pour des revenus supérieurs à 500'000 francs a plus que quadruplé (de 2879 à 12'406).

En regard des ces majorations substantielles de revenus, comment ont évolué les salaires réels (corrigés de la hausse des prix)? Entre 1992 et 2010, ils ont augmenté de 7,4%, ce qui correspond à une hausse moyenne de 0,4% par année. Au cours de la même période, la productivité, selon les calculs de l'Office fédéral de la statistique, a progressé de 22%. Difficile de ne pas conclure que les salariés «ordinaires» ont été les laissés pour compte de ces vingt dernières années.

Cette appréciation s'impose encore davantage si l'on prend en considération les charges que doivent assumer les ménages. Les baisses d'échelle fiscale ont souvent eu pour corollaire l'introduction de nouvelles taxes ou la majoration de taxes existantes. Les taxes prétéritent d'abord les ménages modestes. S'y ajoutent les augmentations constantes des cotisations

d'assurance maladie. Sans surprise, le revenu effectivement disponible de nombre de ces ménages a cessé de s'améliorer au cours des deux dernières décennies, quand il ne s'est pas détérioré (Le dossier de l'USS fournit quelques évaluations chiffrées).

Des pourcents ou des francs?

Un dernier mot sur le dossier présenté par *economiesuisse* dont le but ultime est de dire qu'il faut continuer de réduire l'imposition des entreprises. L'association faitière indique que «*les dernières réformes fiscales ont bénéficié principalement*

aux revenus bas et moyens». Elle fournit à l'appui de son affirmation un graphe où les baisses d'impôts sont présentées, par tranches de revenus, en pourcentage. Ainsi, la charge fiscale d'un célibataire qui gagnerait 30'000 francs a diminué de moitié entre 1990 et 2010, alors que la baisse n'a été «*que*» de 10% pour un revenu de 1 million de francs.

La démonstration est déficiente sous deux angles. D'abord, avec une hausse des prix de 32% et la pratique de la compensation de la progression à froid, on ne peut pas comparer valablement l'imposition d'un revenu de 30'000 en 1990 et

en 2010. Ensuite, la réduction de la charge fiscale doit être examinée en francs et non en pourcentage. En 2010, à Lausanne, une personne célibataire payait 155 francs d'impôts communaux, cantonaux et paroissiaux sur un revenu brut de 30'000 francs et 267'180 francs sur un revenu brut d'un million. En réduisant la charge du premier de 50% et celle du second de 10%, le premier «*gagne*» 77,50 francs alors que le second économise 26'718 francs. Prétendre que les réformes fiscales ont bénéficié «*principalement*» aux revenus bas et moyens est indécent.

Revenu de base inconditionnel: une idée pas nouvelle mais toujours actuelle

Alex Dépraz • 18 avril 2012 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/20375>

A l'occasion du lancement de l'initiative, retour sur les textes parus dans DP à ce sujet

L'initiative¹⁴ pour un revenu de base inconditionnel est lancée. Le débat sur le principe d'un tel revenu, qui seul figure dans le texte de l'initiative au contraire du montant de 2'500 francs dont on parle trop, est lui lancé depuis longtemps.

Tel est le cas dans les colonnes de *Domaine Public*. Petite revue de nos archives

librement accessibles sur notre site¹⁵ depuis 1998 et sur le site dédié aux archives¹⁶ pour les années 1963 à 1997.

Les partisans de l'allocation universelle¹⁷ citent volontiers à l'origine de ce concept le philosophe anglais Thomas More (16e siècle) voire le révolutionnaire américain devenu français Thomas Paine, membre de la Convention, et qui avait proposé au Directoire l'instauration d'une pension universelle. Dans les deux

cas, l'idée remonte donc bien avant le début de la parution de *DP* en 1963.

Dans un premier article paru en 1991 (in *DP 1033*, «L'aide sociale des temps modernes»¹⁸, Jean-Daniel Delley), le revenu minimum garanti n'y apparaît pas comme un concept en soi mais comme un moyen d'améliorer la protection sociale dans un contexte de crise du travail salarié et de la croissance: «*La prise de conscience qu'une partie importante du travail*

humain représente un gaspillage [...] et l'incapacité du système actuel de protection sociale à prendre en charge efficacement les oubliés de la prospérité conduisent à imaginer différents modèles de garantie du revenu».

L'article distingue trois grands modèles: l'amélioration de la protection sociale par le versement d'une allocation *«calculée sur la base de la différence entre le minimum social (besoins vitaux) et les ressources propres de l'individu»*, le modèle de l'allocation universelle et le modèle collectif, soit celui de l'allocation universelle associé à une stratégie collective de la libération du travail tel que proposée par André Gorz, auquel *DP* consacra également une note de lecture ¹⁹ en 1998.

Trois numéros plus tard (in *DP 1036*, *«Une idée séduisante mais simpliste»* ²⁰), *DP* relaie la critique que le spécialiste de la politique sociale Pierre Gilliland faisait de l'idée du revenu minimum garanti : *«elle fait fi des réalités sociales et de leur complexité. La réponse aux besoins humains ne se limite pas à l'apport de ressources financières: elle s'étend à la prévention et à la réadaptation et s'appuie sur des services diversifiés d'action sanitaire, sociale et familiale»*. A la place du revenu de base inconditionnel, Gilliland préconise donc une

«panoplie de mesures d'amélioration de la protection sociale inspirée par le respect de la dignité et de l'autonomie des individus» dont certaines comme l'assurance-maladie obligatoire ou l'assurance-maternité ont été réalisées depuis lors. Le débat entre progressistes au sujet du revenu de base inconditionnel ne date pas d'hier!

En 1996, *DP* publie un dossier de deux pages (in *DP 1240*, *«L'allocation universelle, un bouleversement radical»* ²¹ par François Brutsch) présentant les motivations ainsi que les critiques (déjà habituellement adressées à l'allocation universelle: en particulier le coût de la mesure et son financement, impliquant des transformations du système fiscal, et, surtout, la modification profonde du lien entre la personne et le travail rémunéré que cette mesure implique: perte de la valeur *«travail»*, y compris de son effet socialisant ou effet libérateur ? Une *«illustration chiffrée pour la Suisse»* en encadré se fonde sur l'hypothèse d'un montant mensuel de 1'500 francs par adulte et 500 francs par enfant (1'000 de moins par mois que le montant évoqué par les initiants) pour un coût brut 103,8 milliards par an.

En 1999, *DP* (in *DP 1380*, *«Revenu minimum et allocation universelle: l'insertion et la*

redistribution» ²² par Claude Pahud), s'inspirant d'un article d'*Alternatives économiques* de Denis Clerc, fait un tour d'horizon des différents systèmes de revenu minimum envisageables: revenu minimum d'activité, allocation universelle et revenu minimum.

L'allocation universelle n'y trouve pas grâce: elle se substituerait à des aides sociales qui ont un fort effet redistributeur, *«les abandonner pour ce revenu égal pour tous serait se priver d'un outil de lutte contre les inégalités»* et *«les montants insuffisants pour vivre»* rendent l'amélioration de la protection des travailleurs d'autant plus importante. Or, celle-ci n'est pas une évidence. Le revenu minimum, entendu comme *«un revenu social versé sans obligation de contrepartie que si les autres revenus sont trop peu élevés»* et favorisant l'insertion y est vu comme une solution plus adéquate.

Si la rédaction a souvent présenté l'idée sans prendre explicitement position, plusieurs invités défendent dans les colonnes de *DP* l'idée d'une allocation universelle. Jean-Pierre Tabin (in *DP 1336* ²³) en voyant les inégalités salariales se creuser davantage ne voit *«guère, avec André Gorz et d'autres intellectuels comme lui, que le débat sur l'allocation universelle pour changer tout cela. Un revenu, pris sur la richesse produite, redistribué à tous, sans*

condition». Enfin, plus récemment en 2004, Bridget Dommen, membre de l'association BIEN (Basic Income Earth Network)²⁴ à l'origine de l'initiative livre un plaidoyer²⁵ en faveur du revenu de base

inconditionnel qu'elle concluait par l'interrogation suivante: «pour assurer la sécurité du revenu de la population suisse, le rôle de l'État est-il de promouvoir la croissance dans l'espoir de maintenir par ricochet

éventuel l'emploi et les charges sociales? Ou d'aller droit au but en garantissant un montant minimum pour tous?». La question va sans doute être posée aux citoyens.

La longue histoire des mineurs délinquants

Françoise Gavillet • 19 avril 2012 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/20386>

Recension de l'ouvrage de Geneviève Heller sur les deux siècles d'histoire de la Maison d'éducation de Vennes

En couverture du livre, la photo d'un intérieur carcéral (couloirs courant le long de murs percés de portes toutes semblables, et, entouré de barrières, un vide central donnant sur l'étage inférieur). Au-dessus, le titre : *Ceci n'est pas une prison*. La référence à Magritte, plus qu'un clin d'œil, fait référence à l'ambivalence fondamentale de l'institution, à son cheminement lent et jamais abouti de la répression à la réintégration.

L'ouvrage de Geneviève Heller¹², que viennent de publier les Editions Antipodes¹³, est consacré à l'institution vaudoise de détention des mineurs délinquants, plus connue sous le nom de Maison d'éducation de Vennes.

La première partie est

historique, l'auteure étudie différents avatars et tribulations de cet établissement de placement forcé, pendant les deux siècles de son existence. La seconde partie, thématique, s'attache prioritairement à certains aspects de la vie dans l'institution, à partir des années 1930 jusqu'à sa fermeture en 1987: architecture, personnel éducatif, punitions, formation professionnelle, loisirs. Les derniers chapitres, impressionnants, nous donnent des aperçus de quelques trajectoires individuelles de garçons internés. Dans l'ensemble de l'ouvrage, les citations sont nombreuses, éclairantes.

L'intérêt du travail de Geneviève Heller est double. Il s'agit tout d'abord de la première monographie consacrée à la Maison d'éducation de Vennes, cible de nombreuses polémiques au cours de son histoire, mais qui n'avait jusqu'à aujourd'hui pas fait l'objet d'une étude scientifique

approfondie. Par ailleurs, l'auteure a pu nourrir sa recherche de la consultation des archives de l'institution, devenues récemment disponibles. Ces données, quoique lacunaires, irriguent les chapitres thématiques et donnent au texte sa profondeur humaine.

Historique

Au départ, la *Discipline des filles et des garçons*, créée en 1803, vise à offrir une réponse à des demandes de placement d'enfants venant de parents ou d'un tuteur (détention civile). Elle est installée dans les locaux de l'Hôpital de Lausanne (bâtiment de la Mercerie) où garçons et filles cohabitent avec des adultes malades, prisonniers, aliénés. Il faut attendre 1846 pour que la promiscuité des enfants et des adultes soit jugée inacceptable et que soit créée la *Discipline des Croisettes*, colonie agricole réservée aux garçons, et qui va dès lors accueillir en majorité des délinquants pénaux mineurs.

Les filles devront encore attendre 25 ans avant d'être transférées à Moudon.

Au tournant du siècle, l'institution quitte les bâtiments fermiers des Croisettes, vétustes, et devenus trop exigus. Un nouveau bâtiment est construit, qui va abriter l'*Ecole de Réforme* pendant une quarantaine d'années.

Le début des années 1940 est marqué par des nouveautés importantes en matière juridique: le Code pénal suisse entre en vigueur en 1942. Dans la foulée, le canton de Vaud se dote d'instruments juridiques spécifiques aux mineurs (Chambre pénale des mineurs, Office cantonal des mineurs, Office médico-pédagogique). Parallèlement, l'*Ecole de Réforme* cède la place à la *Maison d'éducation de Vennes* (MEV). Cette période, 1941 – 1980, est celle où l'institution vivra les plus grandes mues et traversera des crises importantes. Rien d'étonnant à cela puisque c'est le temps des grands débats idéologiques sur l'enfermement (voir les travaux de Goffman et de Foucault), sur la liberté de l'individu, dans le sillage des profondes mutations sociales et des mœurs de ces années-là. La MEV ne survivra pas à la longue crise des années 70, elle sera brièvement remplacée par le *Centre cantonal de Vennes*, dont l'internat sera fermé en

1983, faute de pensionnaires.

Contestations

Il est intéressant de constater que cette institution de détention pour mineurs, qui tout au long de son histoire accueille entre 20 et 60 garçons au maximum, a occupé une place importante dans la cité, qu'il s'agisse des travaux du Grand Conseil, des interventions des autorités judiciaires, médicales ou pédagogiques, ou encore des débats publics.

La valse des dénominations est à elle seule révélatrice des tensions successives et de la lente évolution de l'institution. On passe de la *Discipline* (ou *Ferme disciplinaire*) à la *Réforme* puis à l'*Education* avant de se retrancher derrière la formulation neutre de *Centre*. On pourrait faire des constats analogues s'agissant des termes qui désignent les garçons internés ou le personnel qui les prend en charge.

On est frappé, en parcourant ces deux siècles d'histoire de la détention des mineurs dans le canton de Vaud, du caractère à la fois lent, parfois même régressif, mais pourtant inéluctable des mutations dans la prise en charge de ces jeunes internés. On va passer lentement, avec à-coups, d'une prise en charge essentiellement répressive et carcérale à une volonté de promouvoir la formation professionnelle des jeunes et leur réinsertion.

Ces changements sont évidemment inscrits dans l'évolution globale des mentalités, au 20^e siècle en particulier, mais ils sont aussi très directement marqués par la personnalité des acteurs successifs de l'institution, directeurs, éducateurs, maîtres de métier. Plusieurs chapitres de l'ouvrage mettent en évidence leur influence, positive ou négative.

Les débats sur la pertinence des loisirs est à lui seul emblématique: jugés valorisants et formateurs par les uns, ils seront dénoncés comme outil camouflé de répression par les autres; voir la polémique de la fin des années 70, où le Groupe Information Vennes relaie des témoignages d'anciens jeunes internés, auxquels répondent les autorités, directeur ou responsable administratif. Là aussi, le débat local rejoint des mouvements plus amples, dont celui de l'antipsychiatrie (Cooper et Laing, Bonnafé).

L'ouvrage se clôt sur une présentation des dossiers d'élèves aux différentes époques de l'institution, et sur des extraits de quelques-uns de ces dossiers. Une manière pour Geneviève Heller de conclure sur l'essentiel. Ces extraits sont poignants – drôles, désolants, parfois encourageants. Au-delà de toutes les analyses historiques ou sociologiques, le poids des existences individuelles.

Liens

1. <http://www.domainepublic.ch/pages/1952#>
2. <http://www.admin.ch/aktuell/00089/index.html?lang=fr&msg-id=44175>
3. http://www.admin.ch/ch/f/rs/c0_142_112_681.html
4. <http://www.admin.ch/ch/f/ff/2004/5523.pdf>
5. <http://www.domainepublic.ch/articles/19819>
6. <http://www.oecd.org/dataoecd/51/32/49177707.pdf>
7. <http://www.crema-research.ch/papers/2011-06.pdf>
8. <http://www.letemps.ch/Page/Uuid/35e7cd46-783c-11e1-be5b-06bb4242e0d3%7C0>
9. http://www.verteilungsbericht.ch/wp-content/uploads/2011/04/77_Verteilungsbericht.pdf
10. http://www.economiesuisse.ch/fr/PDF%20Download%20Files/2012_04_02_dp07_Fiscalite.pdf
11. <http://www.estv.admin.ch/dokumentation/00075/00076/00717/index.html?lang=fr>
12. <http://www.antipodes.ch/histoire/192-cest-nest-pas-une-prison>
13. <http://www.antipodes.ch/>
14. <http://www.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis423t.html>
15. <http://www.domainepublic.ch/>
16. <http://www.domainepublic.info/>
17. http://fr.wikipedia.org/wiki/Allocation_universelle#Origines
18. <http://www.domainepublic.info/zoom/i/3954/>
19. <http://www.domainepublic.ch/articles/678>
20. <http://www.domainepublic.info/zoom/i/4882/>
21. <http://www.domainepublic.info/zoom/i/5009/>
22. <http://www.domainepublic.ch/articles/7016>
23. <http://www.domainepublic.ch/articles/8425>
24. <http://bien-ch.ch/>
25. <http://www.domainepublic.ch/articles/3020>